



AG2R LA MONDIALE

GIE AG2R

Le Bilan GES

Année de référence : 2011
Année de reporting : 2018

Auteur : C.BOUCLY CISILOTTO
Date de création : 10.12.2019

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale	GIE AG2R
Code NAF	8299Z
Code SIREN	801 947 052
Code SIRET	801 947 052 00016
Adresse	14-16, boulevard Malesherbes 75379 Paris Cedex 08
Nombre de salariés	6404
Approche retenue	Contrôle opérationnel
Description sommaire de l'activité	<p>Le spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France</p> <p>Notre mission : Répondre à tous les besoins de protection de la personne tout au long de la vie.</p> <p>Nos métiers : La prévoyance La santé L'épargne La retraite complémentaire et supplémentaire</p> <p>Nos singularités : Présents sur tous les territoires de France hexagonale et océanique, nous entretenons une relation de proximité unique avec 15 millions de personnes et près de 510 000 entreprises. En nous adaptant en permanence, nous leur apportons des solutions personnalisées afin de les aider à prendre la main sur demain. Fortement ancrés dans l'économie sociale, nous agissons dans l'intérêt premier de nos assurés. Grâce à leur confiance renouvelée année après année, nous disposons de positions de premier plan sur nos métiers et nos marchés. Elles font de nous le premier groupe paritaire spécialiste de la protection de la personne en France. Nous démontrons ainsi la pertinence de notre modèle paritaire et mutualiste, à la fois vertueux et efficace.</p> <p>Depuis notre création, malgré les crises économiques et financières, nous sommes restés solides et présents aux côtés de nos assurés pour les protéger.</p> <p>C'est ainsi que nous sommes devenus (sur la base des derniers classements connus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le spécialiste de la protection sociale et patrimoniale en France - 1er assureur des branches professionnelles - n°2 en retraite complémentaire Agirc et Arco - n°2 en retraite supplémentaire - n°3 en prévoyance - n°5 en santé

	<ul style="list-style-type: none"> - n°7 en assurance dépendance - n°11 en assurance vie épargne (France et Luxembourg) <p>Nos chiffres clés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 millions de personnes protégées directement ou par l'intermédiaire de leur employeur - Plus de 500 000 entreprises accompagnées - Près de 110 branches professionnelles partenaires - Plus de 110 agences réparties sur l'ensemble du territoire - Plus de 10 000 collaborateurs <p>Nos résultats 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 29,5 Md€ de collecte brute totale - 19,8 Md€ de collecte au titre de la retraite complémentaire Agirc-Arrco - 323 M€ de résultat net part du Groupe - 6,4 Md€ de fonds propres part du Groupe - 218% de ratio de Solvabilité 2
Schémas des périmètres organisationnels de la PM retenu	L'étude couvre l'ensemble des activités opérationnelles du GIE AG2R en 2018. Le GIE AG2R est l'un des deux groupements d'intérêt économique du groupe AG2R LA MONDIALE. Le GIE AG2R met des moyens humains et matériels à la disposition des entités entrant dans le périmètre de consolidation d'AG2R.
Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie, postes, sources)	Ce troisième BEGES global regroupe les émissions directes de GES liées à la combustion d'énergie des sources fixes ou mobiles (consommations de carburants de la flotte de véhicules possédés ou en leasing) et aux fuites de fluides frigorigènes ainsi que les émissions indirectes associées aux consommations d'énergie, à leur transport et leur distribution : électricité, production de vapeur, chaleur et froid.

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting	2018 TOTAL : 6 054 TCO2e et 0,95 TCO2e / collaborateurs
Année de référence	2011 TOTAL : 5 446 TCO2e et 1,11 TCO2e/collaborateurs
Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel)	Environ 2 000 collaborateurs de plus car le GIE a connu un rapprochement avec le Groupe Réunica en 2015.

3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO₂

Catégories D'émission	N°	Postes d'émissions	Sources d'émissions	CO ₂ (Tonnes)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes	1 164
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles	1 557
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liés à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc.	
	4	Emission directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques, etc.	30
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts.	
		Sous total		2 751

82% de la flotte automobile (poste n°2), 1^{ère} source d'émissions de gaz à effet de serre, est mise à la disposition du réseau commercial.

4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO₂,

Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Production de l'électricité, son transport et sa distribution	1 684
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid **	Production de vapeur, chaleur et froid, leur transport et leur distribution	420
		Sous total		2 104

** Les émissions indirectes associées au transport et la distribution de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du froid sont comptabilisées dans les référentiels internationaux dans la catégorie «Autres émissions indirectes de GES» (scope 3).

5. Les autres émissions indirectes, si la personne morale a fait le choix de les évaluer,

Autres émissions indirectes de GES*	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories "émissions directes de GES" et "émissions de GES à énergie Indirectes"	-Extraction, production et transport des combustibles consommés par la PM -Extraction, production et transport des combustibles consommés lors de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid consommée par la PM	812
	9	Achats de produits ou services	-Extraction et production des intrants matériels et immatériels de la PM qui ne sont pas inclus dans les autres postes -Sous traitante	
	10	Immobilisations de biens	Extraction et production des biens corporels et incorporels immobilisés par la PM	387
	11	Déchets	Transport et traitement des déchets de la PM	
	12	Transport de marchandise amont	Transport de marchandise dont le coût est supporté par la PM	
	13	Déplacement professionnels	Transports des employés par des moyens n'appartenant pas à la PM	
	14	Franchise amont	Activités du franchiseur	
	15	Actifs en leasing amont	Actifs en leasing tel que les consommations d'énergie et la fabrication des équipements en tant que tel	
	16	Investissements	Sources liées aux projets ou activités liées aux investissements financiers	
	17	Transport des visiteurs et des clients	Consommation d'énergie liés au transport des visiteurs de la PM qu'ils soient clients, fournisseurs ou autre.	
	18	Transport des marchandises aval	Transport et à la distribution dont le coût n'est supporté par la PM	
	19	Utilisation des produits vendus	Consommation d'énergie	
	20	Fin de vie des produits vendus	Traitement de la fin de vie des produits	
	21	Franchise aval	Consommation d'énergie des franchisés	
	22	Leasing aval	Consommation d'énergie des actifs en bail	
	23	Déplacement domicile travail	Déplacement domicile-travail et télétravail	
	24	Autres émissions indirectes	Emissions indirectes non couvertes par les postes précédemment cités dans les catégories 7 à 23	
	Sous total			1 199

*Catégories d'émissions non concernées par l'obligation réglementaire et à prendre en compte de manière optionnelle dans la présente méthode

Ces trois types d'émissions sont présentés selon les formats de tableau présentés ci-après.

			Valeurs calculées							
			Emissions de GES							Emissions évitées de GES
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 147	3	14	0	1 164	0	58	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	1 544	1	12	0	1 557	90	137	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	30	30	0	8	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	2 691	4	26	30	2 751	90	149	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	1 684	0	0	0	1 684	0	168	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	420	0	0	0	420	0	0	0
		Sous total	2 104	0	0	0	2 104	0	168	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	686	109	18	0	812	-90	40	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	387	0	0	0	387	0	36	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	1 073	109	18	0	1 199	-90	54	0

 :Facultatif

CO2 b: CO2 issu de la biomasse

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées,

Catégories d'émission	Postes d'émissions	Total (TCO2e)	Méthode utilisée
Emissions directes	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
	Sous total		
Emissions indirectes associées à l'énergie	6		
	7		
	Sous total		
Autres émissions Indirectes*	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
	13		
	14		
	15		
	16		
	17		
	18		
	19		
	20		
	21		
22			
23			
24			
	Sous total		

 :Facultatif

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes,

	N/A
--	-----

8. La motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions GES,

	Ce bilan n'exclut aucune émission relevant des catégories réglementaires. Il intègre même quelques postes optionnels. La direction RSE et des Fondations a en outre construit un dispositif de mesure globale qui lui a permis d'établir une troisième mesure pour la totalité du périmètre (réglementaire et optionnel) qu'elle communiquera sur la plate-forme dédiée et administrée par l'ADEME.
--	---

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après,

Liste des facteurs d'émissions (FE) utilisés différents de la Base Carbone® :

Modification de FE	
FE modifiés	source documentaire ou mode de calcul

La personne morale peut regrouper les facteurs d'émissions pour une même source documentaire ou un même mode de calcul.

Liste des PRG modifiés et explications :

Modification de PRG	
FRG modifiés	explications
N/A	N/A

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence,

	N/A
--	-----

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES (en absence de site internet, la préfecture de région publie le bilan sur son site).

	www.ag2rlamondiale.fr
--	--

Par ailleurs, la personne morale notifie au Préfet de région les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES.

Responsable du suivi	Caroline BOUCLY CISILOTTO	
Fonction	Chef de projet Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)	
Adresse	14-16 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS	
Téléphone	0176609148	
Courriel	caroline.cisilotto@ag2rlamondiale.fr	

12. Optionnel :

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivants :

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Trois Bilans Carbone ont été réalisés en 2007 sur les sites de Lille, Chartres et Paris
Deux Bilans des émissions de gaz à effet de serre en 2012 sur l'exercice 2011, en 2015 sur l'exercice 2014 publiés à fin décembre 2012 et 2014 aux préfets des deux GIE concernés.
Deux Bilans Carbone complet du Groupe en 2012 sur l'exercice 2011 et en 2015 sur l'exercice 2014.

14 Bilans Carbone ont été réalisés en 2012 et en 2015 correspondant à 14 sites représentés en taille et en métiers du Groupe.

- si oui, avec quelle méthode ?

	Bilan Carbone ADEME / ABC version 7.2
--	---------------------------------------

- une description de ses politiques, stratégies ou programmes GES

	N/A
--	-----

- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

Ce bilan a été réalisé en interne par un chef de projet formé à la licence ABC (formation suivie en 2012 sur les deux modules avec licence d'exploitation et d'utilisation obtenue). La chef de projet s'est appuyée sur la version méthodologique 8.1 de l'ADEME selon l'approche dite de « contrôle opérationnel ».

Synthèse des actions de réduction des émissions GES et objectif

Actions de réduction portant sur toutes les émissions :

- Affiner d'autant plus la collecte des données relatives au bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les postes les plus importants ;
- Etudier la faisabilité de mesurer les émissions évitées ;
- Mettre à jour la politique environnementale globale validée par le Comité Exécutif en 2015 ;
- Continuer à sensibiliser les collaborateurs, parties prenantes à la lutte contre le changement climatique.

Actions de réduction portant sur les émissions directes et indirectes :

1) Mobilité

- Progresser dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le poste des déplacements ;
- Réflexion en cours sur la faisabilité d'appliquer les mesures prises par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;
- Finalisation du plan d'action du plan de mobilité (PDM) sur l'ensemble du territoire : quelques actions phares :
 - ✓ Continuer à améliorer et tendre vers une flotte verte du parc automobile ;
 - ✓ Augmenter les installations de bornes électriques sur les sites d'exploitation ;
 - ✓ Communiquer auprès des collaborateurs sur les offres d'autopartage existantes et sur les voitures libres service sur sites ;
 - ✓ Application de l'accord du télétravail signé par les partenaires sociaux en mai 2018 ;

2) Énergie

- Animer les utilisateurs des sites d'exploitation (collaborateurs) en mettant en place des challenges intersites, en les sensibilisant aux éco-comportements à adopter au quotidien afin de mieux maîtriser les consommations des sites ;
- Maîtriser la consommation énergétique des bâtiments neufs et rénovés à partir du 01/01/2021 (Réglementation thermique 2020) tout en l'évaluant avec des indicateurs déterminés pertinents comme la consommation globale, la consommation / salarié et/ou en consommation /m² ;
- Sensibiliser les collaborateurs avec une consommation responsable, faire accepter un degré de moins en saison froide et un degré de plus en saison chaude par exemple ;
- Actions sur l'éclairage : les commandes étant de plus en plus automatisées l'individu ne maîtrise plus la mise en route ou l'extinction de l'éclairage. Distinguer les sites à éclairage automatique des autres, pour les premiers, rien à faire sauf un réglage si les zones concernées sont trop vastes (effet open space), pour les seconds faire une campagne de sensibilisation ou un rappel et méditer sur l'éventuel éclairage nocturne de certains sites.
- Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites ;

- Un nouveau fournisseur a été choisi pour l'ensemble du parc immobilier sur l'électricité et le gaz pour un contrat de 3 ans qui démarre au 01/01/2020 avec une garantie d'origine européenne à hauteur de 100% du volume d'électricité facturé. Ainsi, la même quantité d'énergie renouvelable sera injectée sur le réseau de transport et de distribution pour un volume équivalent à notre consommation globale.

3) Hors énergie

- Améliorer la maintenance des prestataires : augmenter la fréquence des vérifications pour éviter les problèmes des fuites ;
- Continuer à suivre et appliquer la réglementation des fluides frigorigènes (suppression de certains gaz).

4) Déchets

- Appliquer la politique des déchets mis en place en 2019 : tri des déchets sur l'ensemble des sites d'exploitation, développement de l'apport volontaire sur les plus importants et suppression des gobelets et bouteilles plastiques.
- Animer la politique d'impression bureautique afin de continuer à réduire la consommation du papier.

5) Achats

- Insérer des critères RSE dans les cahiers des charges des appels d'offres et dans les grilles d'analyse des réponses sur les familles d'achats les plus impactantes (Energie, tri des déchets, fret) ;
- Réfléchir à établir une cartographie des catégories d'achat et des fournisseurs en fonction de leur impact au regard des domaines d'action liés à la responsabilité (impact majeur / moyen / mineur).
- Etudier la faisabilité de prendre en compte l'origine et la nature des matériaux utilisés par les fournisseurs afin de réduire l'impact environnemental notamment par le recours aux labels et aux certifications.

Objectif de réduction

Compte tenu de l'ensemble des actions citées ci-dessus, le Groupe se donne un objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30% d'ici la prochaine mesure du bilan des émissions de gaz à effet de serre en 2023 (exercice 2022).